

Modalités d'aides en faveur de la rénovation énergétique des logements sociaux

29 avril 2015

Maison des Sports - Tomblaine



UNION EUROPÉENNE



La Région
Lorraine

INTRODUCTION

- **Enjeux régionaux en matière de rénovation énergétique des logements sociaux :**
 - **SRCAE** : **30** % des logements sociaux rénovés au niveau **BBC** en 2020,
 - **projet de Loi sur la Transition Energétique** : **100%** du parc bâti rénové au niveau **BBC** en 2050,
- **Une volonté de l'Europe** : promouvoir l'efficacité énergétique grâce aux fonds structurels - **démarche de fond** pour engager structurellement la transition énergétique ,
- **Un engagement partenarial : convention entre le Conseil Régional de Lorraine, la Caisse des Dépôts, ARELOR et l'Etat.**
=> prise en compte de toute la chaîne d'acteurs avec le financement, le cadre technique, la sensibilisation des occupants.

FINANCER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

- **Une priorité du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges...**
- **... couplée à la mise en œuvre de l'éco-prêt.**

**LES OPPORTUNITES DU PO
FEDER-FSE LORRAINE ET MASSIF
DES VOSGES 2014-2020**

DISPOSITIFS EN FAVEUR DES LOGEMENTS SOCIAUX

- **« Rénovation énergétique dans l’habitat social » (dispositif 3.4.C du PO)**
- **Aperçu des autres dispositifs :**
 - Energies renouvelables (3.4.A)
 - Infrastructures en milieu urbain défavorisé (8.9.B)

Dispositif 3.4.C : Rénovation énergétique dans l'habitat social

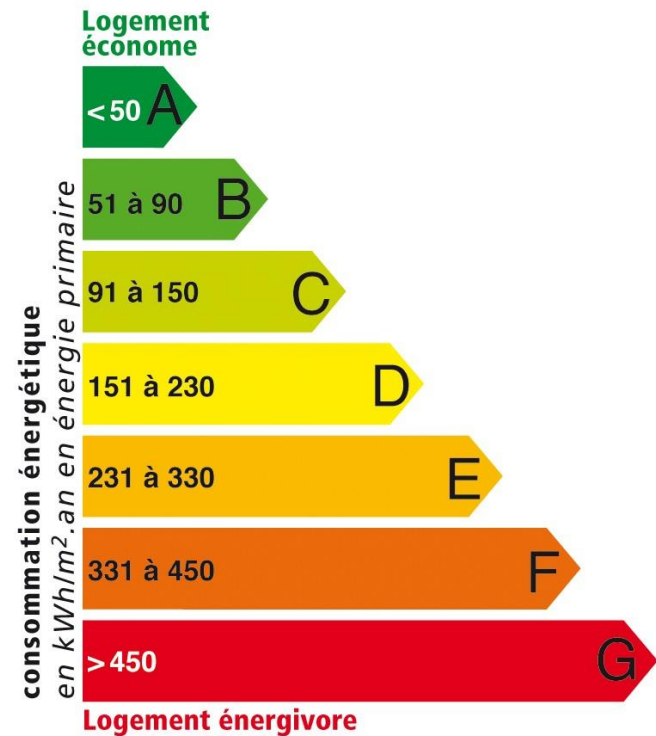
MODALITES TECHNIQUES

Vérification des performances visées

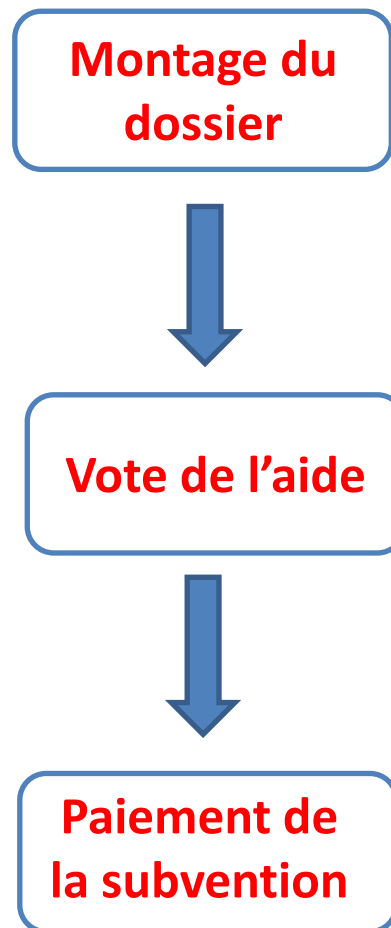
2 cibles :

- **BBC par étapes (HPE)**
- **BBC**

Etanchéité à l'air



LES ETAPES D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER



MODALITES ADMINISTRATIVES

Montage du dossier

```
graph TD; A[Montage du dossier] -.-> B[• Prise de contact et envoi du dossier type au porteur de projet]; A -.-> C[• Réception du dossier complété signé et accompagné des pièces justificatives demandées]; A -.-> D[• Instruction technique]; A --> E[ ];
```

- **Prise de contact et envoi du dossier type au porteur de projet**
- **Réception du dossier complété signé et accompagné des pièces justificatives demandées**
- **Instruction technique**

MODALITES ADMINISTRATIVES

Vote de l'aide



- **Comité Régional de Pré-Programmation (CRPP)**
- **Programmation définitive : Commission Permanente (CP)**

MODALITES ADMINISTRATIVES

**Paiement de
la subvention**



- **Demande de paiement à adresser au Service des Affaires Financières (SAF)**
- **Paiement : acompte(s) ou solde**

MODALITES TECHNIQUES

- **Calcul de l'aide**
- **Contrôles et paiement**
 - **consommation énergétique**
 - **étanchéité à l'air**

MODALITES TECHNIQUES

Calcul de l'aide

Calcul de l'aide selon les économies d'énergie réalisées (+bonus)

Détermination des dépenses éligibles et application du taux d'aide FEDER : 35%

Eventuellement : plafonnement

Dépenses éligibles

- Isolation thermique des parois opaques,
- Isolation thermique des baies,
- Equipements de ventilation,
- Equipement de gestion des consommations énergétiques,
- Etudes et maîtrise d'œuvre,
- Certifications.

MODALITES TECHNIQUES

Calcul de l'aide (simulations)

Etiquette de départ	Niveau moyen de consommation	Niveau de performance visé	Aide moyenne pour un logement de 70m ²	Aide avec bonus politique de la ville	Aide avec bonus biosourcés
D (151 à 230 kWh.m ² .an)	140 kWh.m ² .an	BBC	450,00€	470,00€	500,00€
E (231 à 330 kWh.m ² .an)	280 kWh.m ² .an	HPE	1050,00€	1100,00€	1200,00€
		BBC	2150,00€	2300,00€	2400,00€
F (331 à 450 kWh.m ² .an)	390 kWh.m ² .an	HPE	2400,00€	2500,00€	2700,00€
		BBC	3500,00€	3700,00€	3900,00€
G (> 450 kWh.m ² .an)	500 kWh.m ² .an et plus	HPE	3700,00€	3900,00€	4200,00€
		BBC	4800,00€	5100,00€	5400,00€

MODALITES TECHNIQUES

Paiement et contrôles

- **Vérification de l'atteinte du niveau de consommation énergétique visé**
- **Vérification de l'atteinte des performances d'étanchéité à l'air visées**

	Logements individuels	Immeubles collectifs
Valeur de Q_4 par défaut (1) utilisée pour le calcul de la consommation ($m^3/h/m^2$)	1.3	1.7
Valeur cible de Q_4 à atteindre (2) ($m^3/h/m^2$)	0.8	1.2

MODALITES TECHNIQUES

Valeur Q_4 après travaux		Recalcul éventuel Cep	Versement subvention
Si $Q_4 \leq 1,2$	/	Pas de recalcul de la Cep	100% (versement du total de la subvention)
Si $1,2 < Q_4 \leq 1,7$	Si $Q_4 \leq$ valeur de référence	Pas de recalcul de la Cep	100%
	Si $Q_4 >$ valeur de référence	Recalcul de la Cep	Si Cep finale = cible visée : 100% Si $Cep \leq Cep\ cible + 10%$: 100% Si $Cep > Cep\ cible + 10%$: réduction au prorata
Si $Q_4 > 1,7$	/	Recalcul de la Cep	Si Cep finale = cible visée : 100% Si $Cep \leq Cep\ cible + 10%$: 100% Si $Cep > Cep\ cible + 10%$: réduction au prorata

Les autres dispositifs :

- Energies renouvelables (3.4.A)
- Infrastructures en milieu urbain défavorisé (8.9.B)

APERCU DES OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

Prenez connaissance de votre convention attributive de subvention.

... liées à la mise en œuvre du projet :

- Tenir une comptabilité séparée ou un système extra-comptable par enlissement des pièces justificatives.
- Se soumettre aux contrôles tout au long de la vie du projet.
- Conserver tout document permettant de justifier les dépenses encourues et la réalisation de l'opération.
- Informer le service instructeur de l'avancement et de toutes modifications concernant la réalisation de l'opération.
- ...

OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

Garantir les coûts raisonnables :

- **Le principe** = tout bénéficiaire d'aides publiques (dont les fonds européens) doit se doter d'une politique interne d'achat qui garantisse la sélection des offres économiquement les plus avantageuses.
- Pour l'Etat, les collectivités territoriales, leurs établissements et les PM de droit public ou privé poursuivant une mission d'intérêt général = respect du Code des Marchés publics et de l'ordonnance du 6 juin 2005.
- Pour les autres = garantir les coûts raisonnables.

OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

Les indicateurs :

- Ce sont des données qui doivent permettre de mesurer les progrès réalisés sur les territoires grâce à l'intervention des fonds européens.
- Les bénéficiaires devront fournir à l'Autorité de Gestion des données réalistes dans la demande de subvention.
- L'observatoire d'ARELOR et le module éco-PLS.

ZOOM SUR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Toutes vos actions d'information et de communication doivent comporter les mentions suivantes :

- L'emblème de l'Union européenne, assorti d'une référence à l'UE.

Attention : respect des caractéristiques techniques figurant dans l'acte d'exécution du 28 juillet 2014.

- La référence au soutien du projet par un fonds (préciser le nom du fonds concerné).

LA PUBLICITE : LES MENTIONS OBLIGATOIRES

**« [Intitulé de l'opération] soutenue par l'Union
Européenne avec le Fonds européen de
développement régional »**



UNION EUROPÉENNE

LA PUBLICITE : LES MENTIONS OBLIGATOIRES

**« [Intitulé de l'opération] soutenue par l'Union
Européenne »**



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

LA PUBLICITE : PENDANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le bénéficiaire doit informer le public du soutien des fonds européens à son projet, au travers de :

- **son site web** (descriptif du projet, ses objectifs, résultats, mettre en avant le soutien des crédits européens),
- **une affiche de présentation** du projet dans un lieu visible du public (aide publique totale ne dépassant pas les 500 000 €).

CAS SPECIFIQUE DES PROJETS FEDER

Pour les projets FEDER pour lesquelles l'aide publique totale dépasse les 500 000 €, il existe des règles spécifiques :

- **Pendant la mise en œuvre du projet** : panneau d'affichage temporaires de dimension importante
- **Après l'achèvement d'une opération** : panneau permanent de dimensions importantes, en un lieu aisément visible du public

Attention : respect des caractéristiques techniques figurant dans l'acte d'exécution du 28 juillet 2014.



Vos contacts :

Clémence DOR

clemence.dor@lorraine.eu

03.87.61.68.57

Claire TURCK

claire.turck@lorraine.eu

03.87.33.67.83



+ d'infos :

www.transitionenergetique.lorraine.eu

www.europe-en-lorraine.eu

LES MODALITES D'ACCES A L'ECO-PRET

LA QUALITE TECHNIQUE DES RENOVATIONS

Les
programmes européens
en Lorraine

l'Europe
s'engage
en Lorraine

Merci de votre attention !

Région Lorraine
Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 00



UNION EUROPÉENNE



La Région
Lorraine